

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 02 mars 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-03**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 02 mars 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 21 février 2020.

Point de l'ordre du jour :

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 21 février 2020.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 21 février 2020,

Exposé de la décision :

En plus du compte financier 2019 et de l'exécution budgétaire 2019, la commission des moyens a examiné un autre point nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la modification du tarif du DU gestion et médiation des conflits.

Un compte rendu des décisions tarifaires du Président de l'université arrêtées dans le cadre de sa délégation a également été présenté à la commission des moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

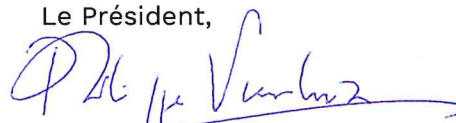
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	26
Abstentions :	3
Votes exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Pièce jointe :

- pièce relative au tarif du DU gestion et médiation des conflits.

Fait à Tours, le 04 mars 2020

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **10 MARS 2020**

Transmise au recteur le : **10 MARS 2020**

SEUIL EQUILIBRE BUDGETAIRE

UFR de rattachement	Droit Economie Sciences Sociales (DU)	Début	01/09/2020
Type de formation	Diplôme Universitaire	Fin	
Intitulé	Médiation et Gestion des conflits		
Responsable pédagogique	Federica OUDIN	Code FC	MGC

Recettes prévisionnelles

NOUVEAUX TARIFS 19-20		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Normal	3 650,00 €	6	21 900 €
Tarif Réduit	2 160,00 €	0	- €
Autre tarif	- €	0	- €
		6	21 900 €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	101 h	43,48 €	4 391 €
Enseignants vacataires	48 h	53,70 €	2 578 €
Non enseignants	0 h	15,55 €	- €

Indemnité de responsabilité pédagogique 255 €

Total rémunérations 7 224 €

2- Autres frais directs

Frais de mission des intervenants	Transport	300 €
	Hôtel	200 €
	Repas	90 €

Frais de réception	Accueil stag.	200 €
	Repas	90 €

Prestation d'enseignement	IRFSS	8 186 €
---------------------------	-------	---------

Frais pédagogiques (photocopies, matériel, livres...) - €

Kits d'accueil Coût unitaire max 7,89 € 47 €

Frais de communication - €

Total autres frais directs 9 114 €

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Majoré (Formation en partenariat)	500 €	3 000 €

Gestion action	Forfait par stagiaire	300 €	1 800 €
----------------	-----------------------	-------	---------

Total pilotage et gestion FC 4 800 €

Total dépenses prévisionnelles 21 138 €

Solde de la formation prévisionnel 762 €

Les heures d'enseignement payées par la composante lui seront également reversées.

Fait à Tours, le 20/12/2019
La Directrice de la Formation Continue



Mme Christelle Pragnon